



HAL
open science

De l'influence des injonctions normatives : le cas des constructions détachées, à forme verbale non finie, "en l'air".

Béregère Bouard, Nathalie Rossi-Gensane

► To cite this version:

Béregère Bouard, Nathalie Rossi-Gensane. De l'influence des injonctions normatives : le cas des constructions détachées, à forme verbale non finie, "en l'air".. Colloque " Langue commune et changements de norme ", RES-SYLED Université de Paris III-Sorbonne Nouvelle, CNRS UMR 7597 Histoire des théories linguistiques, Institut Universitaire de France,, Feb 2009, Paris, France. pp.277-294. hal-01117740

HAL Id: hal-01117740

<https://hal.science/hal-01117740>

Submitted on 17 Feb 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

**DE L'INFLUENCE DES INJONCTIONS NORMATIVES :
LE CAS DES CONSTRUCTIONS DÉTACHÉES,
À FORME VERBALE NON FINIE, « EN L'AIR »**

Cet article vise à étudier l'influence des injonctions normatives dans l'évolution des constructions détachées à forme verbale non finie entre 1600 et 1900, notamment celles se caractérisant par un « référent sous-jacent », dit encore « sujet sémantique » (Fournier 1998, p. 293) ou « contrôleur », qui ne correspond pas au sujet de la prédication principale. Les constructions détachées sont définies par B. Combettes (1998a, 4^e de couverture) comme :

1. une série d'expressions, différentes d'un point de vue formel (adjectifs, participes, [syntagmes] introduits par une préposition, constructions absolues), mais qui présentent des propriétés communes dont les principales sont : la liberté de position dans la phrase [...], la valeur d'un prédicat secondaire qui vient s'ajouter à la prédication principale, la présence d'un référent sous-jacent auquel la construction détachée doit renvoyer.

Les constructions détachées à forme verbale non finie recouvrent les participes, présents et passés, détachés, les gérondifs et certains infinitifs prépositionnels.

Nous proposons ici une double étude, linguistique et métalinguistique, qui tente d'interroger les conditions de réussite ou d'échec de la prescription en langue ainsi que les liens entre l'histoire de la langue et l'histoire des discours sur la langue. Du point de vue de l'analyse linguistique, nous décrivons l'évolution des constructions détachées à forme verbale non finie, plus précisément de leurs ruptures, dans un corpus de français classique et moderne, à travers quelques œuvres numérisées dans Frantext¹ allant de la fin du XVI^e siècle au début du XX^e siècle. Pour constituer le corpus, nous avons sélectionné des œuvres de cinquante ans en cinquante ans, au tournant des siècles et demi-siècles², et nous nous sommes cantonnées aux formes comportant ayant ou étant, aux infinitifs prépositionnels de temps introduits par après et à ceux de but introduits par pour ou afin de. On constate qu'au XIX^e siècle, certaines sortes d'anacoluthes disparaissent dans une grande mesure (telles celles affectant les constructions détachées placées en début de proposition, représentées

¹ Sauf indication contraire, les exemples de l'article sont extraits de Frantext. Les constructions détachées considérées sont soulignées et les contrôleurs sont mis en gras.

² Précisons que la datation des œuvres est liée aux choix d'éditions opérés par Frantext. Chaque coupe transversale représente environ 600 000 mots.

notamment par des formes participiales en -ant) alors que d'autres (en particulier les ruptures qui ne dépendent pas d'une position frontale liées aux constructions infinitives de but) se maintiennent, voire apparaissent. Du point de vue métalinguistique, nous retraçons l'histoire de la règle de rattachement de ces formes au sujet de la prédication principale, dans un corpus de Remarques mais aussi de grammaires françaises, de 1618 à 1856. Plusieurs faits sont observables. Premièrement, les constructions détachées à forme verbale non finie décrites plus haut ne font pas l'objet de prescriptions jusqu'au père Bouhours (1674) qui juge le participe « en l'air ». Deuxièmement, la règle se transmet inégalement au XVIII^e siècle et ne se généralise qu'au XIX^e siècle. Troisièmement, les formes en -ant et les infinitifs n'éveillent pas la même attention auprès des grammairiens, les infinitifs étant moins commentés. À partir de ces constats sur les plans linguistique et métalinguistique, on peut avancer l'hypothèse d'une influence nette des injonctions sur l'évolution des constructions que nous étudions. Néanmoins, la lecture des textes et l'analyse des données nous invitent à nuancer l'hypothèse selon laquelle plus il y aurait de prescriptions, mieux elles fonctionneraient.

Tout d'abord, nous décrivons les ruptures et l'évolution des prescriptions aux XVII^e et XVIII^e siècles. Nous verrons ensuite de quelle manière le XIX^e siècle marque un tournant. Enfin, nous proposerons quelques explications à l'évolution observée.

1. LES RUPTURES ET L'ÉVOLUTION DES PRESCRIPTIONS AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

1.1. Les ruptures communes aux formes en -ant et aux infinitifs prépositionnels aux XVII^e et XVIII^e siècles

Selon B. Combettes (2000, p. 102), en moyen français et en français préclassique, une structure particulière montre « le statut intermédiaire de la [construction détachée], qui n'est pas encore totalement "subordonnée" au prédicat principal, malgré une liaison sémantique forte. Il s'agit des cas où [la construction détachée] suit immédiatement un connecteur ». En d'autres termes, la construction détachée se trouve en début de proposition, coordonnée ou subordonnée. C'est précisément dans ces deux contextes que continuent à apparaître, notamment jusqu'au XIX^e siècle, des ruptures nombreuses (tout particulièrement, mais pas uniquement, de formes en -ant).

1.1.1. RUPTURES ET ENCHAÎNEMENTS DE PHRASES

Beaucoup de ruptures de constructions détachées se produisent dans un contexte d'enchaînement de phrases, qui renvoient à des cas traditionnellement dits de coordination de propositions (voir aussi Rossi-Gensane & Calas 2006, Rossi-Gensane 2008). Le verbe non fini de la construction détachée

(respectivement participe en 2, puis infinitif en 3 et en 4) n'est pas contrôlé par le sujet de la proposition indépendante coordonnée à l'initiale de laquelle il est placé, mais par le sujet de la proposition indépendante précédente :

2. **Socrate** garda quelques jours cette paraphrase sur la table de sa chambre, et ayant esté pressé de nous en dire ce qu'il en pensoit, son avis fut celui-cy, qui fut la regle du nostre. (Guez de Balzac, J.-L., 1652, Socrate chrestien, Discours 7, p. 232-233)

3. **Je** m'attens qu'une conduite et une façon de penser aussi singulières m'attireront beaucoup plus de censeurs que d'approbateurs ; mais après m'être déclaré dès le commencement de cette rapsodie, comme je l'ai fait sur le chapitre des hommes, on peut bien juger que leur blâme et leur suffrage me sont également indifférens. (Fougeret de Monbron, J.-L., 1750, Le Cosmopolite ou le Citoyen du monde, p. 163-165)

4. [...] et de fait pour entendre et sçavoir les belles, bonnes et honnestes choses, ou meschantes et deshonestes, **l'homme** n'est bon ny meschant, honneste ny deshonneste, mais pour les vouloir et aymer : l'entendement a bien d'autres preeminences [...]. (Charron, P., 1601, De la sagesse : trois livres, livre 1, ch. 18, p. 125-127)

Dans la mesure où la fonction de sujet de la première proposition indépendante est généralement remplie par le thème, auquel continue à se rapporter le verbe non fini de la construction détachée, celle-ci assure une continuité référentielle. La rupture survient ensuite, en l'absence d'un sujet coréférent pour le prédicat de la seconde proposition indépendante coordonnée. Dans le dernier exemple, en outre, la rupture est favorisée par la mise en parallèle de constructions détachées (pour entendre et sçavoir [...] deshonestes vs pour les vouloir et aymer), avec, ici, effet d'opposition, souligné par mais. Il convient de noter que les anacoluthes peuvent également apparaître au début d'une proposition indépendante non coordonnée, précédée d'une ponctuation forte :

5. Seneque estoit une de ses grandes aversions : le latin de Pline luy faisoit mal au cœur, celui de Tacite luy donnoit la migraine. **Il** n'avoit donc garde de gouster celui du missel et du breviaire ? S'estant eschappé là-dessus, avec peu de reverence pour les choses saintes, Socrate l'arresta sans le quereller, et l'interrompant doucement, l'empescha d'achever de perdre le respect qu'un chrestien doit à sa religion. (Guez de Balzac, J.-L., 1652, Socrate chrestien, Discours 6, p. 227)

1.1.2. RUPTURES ET ENCHÂSSEMENTS DE PHRASES

Des ruptures de constructions détachées se produisent également dans un contexte d'enchâssement de phrases (voir aussi Rossi-Gensane & Calas 2006, Rossi-Gensane 2008). Le verbe non fini de la construction détachée n'est pas contrôlé par le sujet de la proposition subordonnée, à l'initiale de laquelle il est placé (ici, les qualités de mon ame), mais par un terme de la proposition principale (ici, il), qui est souvent le sujet :

6. Ensuite, prenant cette occasion pour me faire un compliment, **il** m'a protesté qu'ayant toujours aimé la vertu, quoiqu'il n'en ait pas fidèlement observé les règles, les qualités de mon ame formoient sa plus forte chaîne [...]. (Prévost, A. (abbé), 1751, Lettres angloises ou Histoire de miss Clarisse Harlove [trad.], t. 1, Lettre 36, p. 400-401)

Tout se passe alors comme si le subordonnant, qui pourtant sépare contrôleur et forme verbale non finie, ne marquait pas une frontière. D'une manière générale, durant cette période, ladite « liberté de repérage du contrôleur » souvent reconnue pour les formes verbales non finies (voir par exemple Fournier 1998) est néanmoins, dans de nombreux cas, liée à une position frontale des constructions détachées.

1.2. L'évolution des prescriptions

1.2.1. L'ABSENCE DE PRESCRIPTIONS AU XVII^e SIÈCLE

Les Remarqueurs et grammairiens du XVI^e siècle ne réglementent pas cette liberté de rattachement des formes verbales non finies. Leur discours est parcouru par deux principes syntaxiques : la fixation d'un ordre impliqué par le respect de la « netteté » de la construction ou du style (Vaugelas [1647] 2000, p. 142) et la recherche de la « clarté » allant de pair avec le refus de l'équivoque et le rapprochement des éléments dépendants (Vaugelas 1690, p. 505 ; Oudin 1640 [1972], p. 213). Les recommandations visent l'expression du sujet devant ayant et étant (Vaugelas [1647] 2000, p. 514-515), devant le verbe conjugué (Vaugelas [1647] 2000, p. 515 ; Oudin 1640 [1972], p. 209, 264 ; Chiflet [1659] 1973, p. 132 ; Irson [1656] 1662, p. 90), ou la répétition du sujet devant des infinitifs coordonnés (Maupas 1618 [1973], p. 154). Concernant les formes en -ant, la question qui sollicite toute l'attention des auteurs de remarques ou grammairiens est la délimitation problématique participe/gérondif (Vaugelas [1647] 2000, p. 426 ; Maupas 1618 [1973], p. 155-156). Dans ce contexte, les remarques de Bouhours sur les participes détachés marquent une rupture³.

1.2.2. LA PRESCRIPTION DE BOUHOURS ET SA POSTÉRITÉ

Le père Bouhours commente plusieurs détachements, notamment dans le cadre d'un enchaînement de phrases (cas vus en 1.1.1.). La forme en -ant apparaît en tête d'une proposition coordonnée et son contrôleur se trouve dans le contexte gauche, comme on peut le voir dans l'exemple 7 :

7. **Achab**, quoy-que desespérément méchant, ne crût pas néanmoins avoir droit d'user de violence envers son Sujet : Mais ne pouvant vaincre la résolution de Naboth, ce refus lui causa un chagrin étrange. (ibid., p. 245) Ce ne pouvant vaincre est en l'air

³ Pour F. Brunot, c'est Malherbe qui condamne le premier ces constructions ne se rapportant pas au sujet de la prédication principale, le participe étant jugé « hors d'œuvre » (Brunot 1966, III, 2, p. 596).

comme vous voyez, n'estant point lié avec ce qui le suit. Il seroit construit, si l'on disoit, mais ne pouvant vaincre la résolution de Naboth, il eut un chagrin étrange de ce refus. (Bouhours [1674] 1972, p. 151-152)

La construction est condamnée et le participe jugé « en l'air », non « construit », car la forme en -ant est contrôlée par le sujet de la proposition précédente. Cette position va de pair avec le respect de la netteté et de l'ordre des mots (ibid, p. 183-184). Par la suite, les équivoques portant sur l'interprétation du sujet du participe continuent à être dénoncées dans divers exemples : « je l'ay trouvé allant aux Tuilleries »⁴ (Andry de Boisregard 1693, p. 84), « je l'ai apperceu sortant de l'Eglise » (Lamy [1699] 1969, p. 56), « je les ay trouvez ayant le verre à la main »⁵ (Académie française 1704, t. II, p. 216). Néanmoins, les commentaires de Bouhours ne connaissent pas de succès jusqu'au début du XVIII^e siècle.

1.2.3. LA MISE EN PLACE DE LA RÈGLE AU DÉBUT DU XVIII^e SIÈCLE

Régnier-Desmarais (1706) n'énonce pas véritablement de règle de construction mais il formule, au sein d'une démarche de différenciation gérondif/ participe, une restriction relative au repérage du contrôleur du gérondif :

8. Supposant donc qu'il y ait lieu de douter si un terme est ou Gerondif ou Participe, il faut avoir recours aux différentes marques qu'on a données pour s'en éclaircir, & qui sont, Que le Gerondif denote toujours circonstance d'action, ou de temps, ou que le Participe désigne toujours une cause d'action, ou l'estat d'une chose. Que le Gerondif peut recevoir la préposition en, & que le Participe ne l'admet jamais. Qu'entre deux termes, dont l'un est au Nominatif, & regit le Verbe ; & l'autre est régi à l'Accusatif par le Verbe ; le Gerondif ne peut jamais se rapporter regulierement qu'au Nominatif, & qu'il se resout toujours par lorsque, ou par quelque autre expression, qui désigne un temps ; & que le Participe, au contraire, se rapporte toujours à l'Accusatif dans ces sortes de phrases, & se resout par le pronom qui. (Régnier-Desmarais 1706, p. 526)

Il s'agit moins d'une prescription que d'une définition. En effet, parmi différents critères définissant le gérondif (insertion de en, expression d'une circonstance, paraphrase temporelle), il est dit que le gérondif se rapporte au nominatif régissant le verbe principal, alors que le participe se rapporte à l'accusatif⁶. Ces caractéristiques permettent de lever l'ambiguïté, par exemple dans « Je les ay rencontrez courant la poste » (ibid., p. 525), mais Régnier-Desmarais ne fait aucune référence à Bouhours – qu'il connaît pourtant – et il ne se prononce pas sur les infinitifs. Ce sont ses successeurs qui mettent en

⁴ Cet exemple se transmet de façon stable (avec quelques variations) au XVIII^e siècle.

⁵ L'Académie commente l'exemple de Vaugelas ([1647] 2000, p. 427).

⁶ Un certain flottement dans les désignations perdure chez les successeurs, comme Buffier qui parle du rattachement du « participe » au nominatif, mais, dans les Remarques de l'Académie (1719-1720), les deux catégories, participe et gérondif, sont concernées par la règle.

place la règle. Buffier (1709) durcit la formulation en employant l'auxiliaire modal à valeur déontique « devoir » : « Je l'ai vu passant par les Thuilleries : est-ce moi ou lui passant ? L'équivoque est ici facile à ôter, disant passant par

&c. je l'ai vu, ou je l'ai vu qu'il passoit ; outre que le participe ne doit guere s'employer qu'au nominatif du verbe » (1709, p. 331). Concernant l'infinitif, il mentionne l'exemple suivant « le Gardien ordonna au Frere de parler, sans voir qu'il en eût la permission », dans lequel « on ne comprend point à quoi se raporte, sans voir qu'il en eût, &c. », en raison d'un « mauvais raport des parties [de la] phrase » (ibid., p. 325). C'est véritablement dans les Remarques de l'Académie sur la traduction du Quinte-Curce par Vaugelas (1719-1720) que la règle de rattachement du gérondif, du participe et de l'infinitif prépositionnel au sujet de la prédication principale est énoncée, comme il apparaît dans les exemples 9, 10 et 11 :

9. Or entre plusieurs fameux Medecins, qui avoient suivi le Roi en partant de Macedoine, il y en avoit un nommé Philippe [...]. Qui avoient suivi le Roy en partant. Ces Gérondifs En partant, en arrivant, et les Gérondifs qui marquent quelque circonstance d'une autre action, se doivent construire avec le nominatif du verbe qui fait cette autre action. Par exemple On dit bien, Pierre chantoit en partant, Paul tomba malade en arrivant, c'est Pierre qui chante et qui part, c'est Paul qui arrive et qui tombe malade. Mais icy en partant est dit du Roy, et qui avoient suivi est dit des Medecins. L'action de suivre et l'action de partir, ne se rapportent pas au mesme Sujet. C'est le Roy qui part, et ce sont les Medecins qui suivent. Il falloit donc, Qui avoient suivi le Roy quand il partit &c. (Académie française 1719-1720, t. I, livre III, p. 283 ; éd. Ayres-Bennett & Caron 1997, p. 71)

10. Il n'eut pas si-tôt paru, qu'un Arabe, soldat de Darius, entreprit une chose plus hardie que ne portoit sa condition ; car ayant caché un poignard sous son bouclier, & se jettant aux pieds du Roi, comme se venant rendre à lui, le Roi le fit lever [...]. (IV, 6) Car ayant caché. Cette narration est trop remplie de participes entassés les uns sur les autres. D'ailleurs, la construction en est vicieuse, parceque ces participes ayant caché et se jettant n'estant point précédés immédiatement d'un nominatif, et ne pouvant pas mesme se rapporter au nominatif du verbe qui suit, ils sont en l'air, et ils ne sçauraient estre regardés comme des ablatifs absolus. (Académie française 1719-1720, t. II, livre IV, p. 373 ; éd. Ayres-Bennett & Caron 1997, p. 115)

11. Il plaça sur le devant ceux qui portoit des boucliers, & les fit mettre à genoux pour estre moins exposez aux coups de flèches [...]. Et les fit mettre à genoux pour estre moins exposez. Faute de construction. Pour estre se raporte par la force de la construction, à celui qui fait faire l'action, et par le sens il se raporte à ceux qu'on fait mettre à genoux et qui doivent estre moins exposés. Il falloit donc dire, Et les fit mettre

à genoux afin qu'ils fussent moins exposés. (Académie française 1719-1720, t. II, livre

VII, p. 161-162 ; éd. Ayres-Bennett & Caron 1997, p. 275)

De façon générale, l'Académie radicalise son jugement en vertu de la « net-teté » de construction (Ayres-Bennett & Caron 1997, p. 18, 19, 28) et corrige

les constructions en rapprochant les éléments interdépendants, selon le principe de proximité (pour un relevé complet, voir Ayres-Bennett 1998). Dans la mesure où les commentaires de l'Académie sur le Quinte-Curce ne paraissent pas, la règle se transmet inégalement au XVIII^e siècle.

1.2.4. LA TRANSMISSION INÉGALE DE LA RÈGLE AU XVIII^e SIÈCLE

C'est surtout l'abbé d'Olivet qui « fixe la doctrine » (Brunot 1966, VI, 2, 2, p. 1847). Il reproduit la définition du gérondif de Régnier-Desmarais et la règle de rattachement au sujet du verbe principal :

12. Mes soins en apparence épargnant ses douleurs, De son fils en mourant, lui cachèrent les pleurs. (Britannicus, IV, 2, 67) À qui se rapporte ce gérondif, en mourant ? Est-ce au fils de Claudius, ou à Claudius lui-même ? C'est sans doute à l'un des deux. & quand il n'y auroit que cette équivoque, ne seroit-ce pas déjà beaucoup ? Mais il y a plus. Telle est la nature de notre gérondif, qu'il sert à désigner une circonstance liée avec le verbe qui le régit, vous me répondez en riant ; & par conséquent il ne peut se rapporter qu'au substantif, qui est le nominatif de ce verbe, ou qui lui tient lieu de nominatif. J'ajoute, qui lui en tient lieu, parce qu'en effet il y a des phrases, comme celle-ci, on ne voit guères les hommes plaisanter en mourant, où d'abord il semble que le gérondif ne se rapporte pas à un nominatif. Mais c'est comme si l'on disoit, on ne voit guères que les hommes plaisantent en mourant. Ainsi la règle subsiste toujours, Que le gérondif doit se rapporter au substantif, qui sert de nominatif au verbe, dont il exprime une circonstance. Pour en revenir donc à la phrase de Racine, mettons-la dans son ordre naturel : Mes soins, en mourant, lui cachèrent les pleurs de son fils. Or, peut-on dire que des soins meurent, & qu'ils fassent quelque chose en mourant ? Aussi n'est-ce pas là ce que l'Auteur nous a voulu dire : mais la construction de sa phrase le dit malgré lui. (d'Olivet 1793, p. 297-298)

Les infinitifs prépositionnels, essentiellement ceux en pour, afin de ou sans, sont moins commentés. D'Olivet relève un cas d'équivoque dans « Qu'ai-je fait, pour venir accabler en ces lieux Un héros, sur qui seul j'ai pu tourner les yeux ? (Alexandre IV, 2, 75, v. 1232) » (1793, p. 324), mais il ne reformule pas la règle. La majorité des autres grammairiens mentionne l'équivoque sans

énoncer la règle comme Duclos (Arnauld & Lancelot [1846] 1993, p. 139) ou Condillac ([1775] 1798, p. 269-270), car leur intérêt porte sur deux problèmes de nature morphologique : la variabilité ou non des formes en -ant (Choisy [1754] 1969, p. 341-348) et l'accord du participe passé (d'Olivet [1754]

1969, p. 349). Les Encyclopédistes laissent aussi le sujet de côté : l'article « Équivoque » (Jaucourt 1757, p. 896) ne traite pas des formes verbales non finies en rupture, Beauzée (1757, t. XII, p. 90-93) renvoie à l'abbé d'Olivet et à Duclos pour la syntaxe des participes, déclarant en outre que l'infinitif ne se rapporte pas à un sujet car c'est un véritable nom (1757, t. VIII, p. 704), alors que Du Marsais dirige le lecteur vers Vaugelas, d'Olivet ou Bouhours ([1729-1756] 1987, p. 435). Dans L'Art d'écrire, Condillac critique la longueur des périodes ([1821-1822] 1970, p. 248) ainsi que certaines constructions déta-

chées avec des infinitifs en pour (ibid., p. 257) ou sans, comme dans « [...] ils forment leur jugement, sans rien hasarder, sur les événements passés » (ibid., p. 397-398), mais la règle est absente. En revanche, Lévizac la reprend :

« Le participe présent formant toujours une phrase incidente et subordonnée à une autre, doit nécessairement se rapporter au sujet de la phrase principale, quand il n'est pas précédé d'un autre nom » ([1797] 1809, t. II, p. 113-114). Autrement dit, une fois la norme édictée par l'Académie et relayée par d'Olivet, ce type de construction n'est quasiment plus commenté et l'intérêt qu'il pouvait soulever semble disparaître avec le genre des Remarques.

2. LE TOURNANT DU XIX^e SIÈCLE

2.1. Les ruptures au XIX^e siècle : un comportement différencié des formes verbales non finies

2.1.1. RUPTURES ET POSITION FRONTALE

Les ruptures liées à la position frontale et, partant, celles affectant particulièrement les formes en -ant, mais aussi, dans une moindre mesure, les infinitifs temporels, sont désormais beaucoup moins nombreuses. Vers 1900, dans notre corpus, on ne trouve plus que quelques occurrences de participes en rupture (presque toutes chez le même auteur, Léon Bloy, pour lequel il est donc particulièrement malaisé de distinguer entre marquage linguistique et marquage stylistique). Ces ruptures se produisent très rarement à l'initiale d'une proposition coordonnée à une proposition précédente et quasi exclusivement au début d'une proposition indépendante précédée d'une ponctuation forte :

13. [...] il faut acheter quelque chose à la boutique annexée, espèce de bazar sulpicien du protestantisme le plus acariâtre, le plus répugnant, le plus morose. Avant donc acquis deux ou trois bibelots peu précieux, une gueuse nous introduit. J'ai senti rarement une oppression aussi forte, une aussi pesante présence de l'abhorré [...]. (Bloy, L., 1900, Journal 1 : Mon journal : 1896-1900, p. 341)

14. [...] mais cette suprême espérance, à laquelle Ulric s'était obstinément attaché, ne survécut pas à sa tentative. Après avoir pendant six mois vécu au milieu des hommes de labeur, l'étude et le contact des mœurs de ce monde nouveau pour lui laissa Ulric encore plus désolé [...]. (Murger, H., 1851, Scènes de la vie de jeunesse, p. 39)

Le contrôleur est un élément du contexte antérieur, participant d'une autre phrase, et le contrôle peut donc être qualifié de discursif. Un cas particulier de ces ruptures est dit, selon l'expression de B. Combettes (1995, p. 97), de « mise en commun » de la construction détachée. Cette dernière y est également précédée d'une ponctuation forte, mais sa portée s'étend à plusieurs propositions subséquentes. B. Combettes (1995, p. 96) en fournit quelques exemples avec des participes détachés, dont l'occurrence suivante :

15. Cette idée devint l'unique affaire de Julien ; **il** ne pouvait plus penser à rien autre chose [...]. À chaque instant, cherchant à s'occuper de quelque affaire sérieuse, sa pensée abandonnait tout, et il se réveillait un quart d'heure après, le cœur palpitant [...]. (Stendhal 1830, p. 358, exemple cité par Combettes 1995, p. 96)

Pour les ruptures liées à des enchâssements, des contraintes de plus en plus strictes semblent apparaître au fil des siècles, qui pèsent notamment sur le verbe de la proposition principale. Ainsi, dans l'exemple suivant, le verbe de la proposition dont dépend la subordonnée où l'infinitif prépositionnel est inséré, savoir, est un verbe de modalité qui explicite une attitude vis-à-vis de l'énoncé produit (même si, ici, il ne s'agit pas de celle du locuteur, mais de celle de l'allocataire) :

16. [...] **tu** sais bien qu'aussitôt après avoir révélé qui tu es réellement à ta maîtresse, ton amour sera empoisonné par les méchantes pensées que te soufflera l'esprit de doute. (Murger, H., 1851, Scènes de la vie de jeunesse, p. 73-74)

Ce verbe de modalité se rapproche par certains côtés d'un verbe « recteur faible » (Blanche-Benveniste 1988). Ainsi, il peut apparaître en incise :

16'. aussitôt après avoir révélé qui tu es réellement à ta maîtresse, tu sais bien, ton amour sera empoisonné par les méchantes pensées que te soufflera l'esprit de doute

16''. aussitôt après avoir révélé qui tu es réellement à ta maîtresse, ton amour sera empoisonné par les méchantes pensées que te soufflera l'esprit de doute, tu sais bien

Comme le remarque en outre C. Blanche-Benveniste (1988), le que suivant les verbes recteurs faibles qui ne se maintient pas dans l'incise est phonétiquement très affaibli. Or, dans les anacoluthes de cette sorte, comme on l'a vu (en

1.1.2.) pour les XVII^e et XVIII^e siècles, le subordonnant ne semble pas constituer une « borne ». Sur ce point, il est cohérent que les ruptures correspondantes du XIX^e siècle se produisent notamment avec des verbes recteurs faibles, en raison des caractères spécifiques de ces derniers. La très forte diminution des ruptures liées à la position frontale affecte particulièrement les formes en -ant et les infinitifs de temps. Désormais, les anacoluthes participiales sont rares et, de même, pour les infinitifs temporels, le principe de hiérarchie, qui fait se rapporter l'infinitif au sujet de la prédication principale, paraît très fréquemment à l'œuvre.

2.1.2. AUTRES RUPTURES : LE CAS DE POUR (OU AFIN DE) + INFINITIF

Les infinitifs prépositionnels de but, introduits par pour ou afin de, sont beaucoup plus enclins aux ruptures que les infinitifs de temps, et ce, déjà, dans les états de langue anciens de notre corpus. Leurs ruptures ne sont pas cantonnées à une position frontale et ne dépendent donc pas de cette dernière. Si l'on oppose, par exemple à la manière de l'Académie (1719-1720) (voir

citation 11), « force de la construction » et « sens », il paraît sans doute justifié de dire, dans le cas des infinitifs de but, que celui-ci prime sur celle-là. Une des raisons en est probablement la nature généralement intrapredicative de ces compléments circonstanciels, qui permet des associations sémantiques privilégiées entre ces derniers et certains verbes, ou encore entre ces derniers et la structure passive (voir Rossi-Gensane à paraître), avec des contrôleurs attachés à un rôle sémantique. Ainsi, dans les œuvres examinées, au fil des siècles, les infinitifs prépositionnels de but en rupture dépendent souvent d'un verbe tel que conduire, envoyer ou mener, qui renvoie au déplacement d'un être exprimé par le complément d'objet direct, l'infinitif étant contrôlé par ce dernier :

17. [...] la plupart des princes de l'Europe avoient envoyé **leurs ministres** à Aix-La-Chapelle pour travailler à terminer leurs différends et rétablir la paix. (Fougeret de Monbron, J.-L., 1750, Le Cosmopolite ou le Citoyen du monde, p. 155-157)

18. [...] un autre soir, à la sortie d'une réunion dreyfusarde où la comtesse l'avait envoyé, afin de « casser des gueules de cosmopolites », il a été emmené au poste, pour avoir conspué les sans-patrie, et crié à pleine gorge : « mort aux juifs ! ... vive le roy ! ... vive l'armée ! » (Mirbeau, O., 1900, Journal d'une femme de chambre, p. 158-159)

Le contrôleur reçoit alors le rôle sémantique de patient, entité animée sur laquelle s'exerce directement le procès, qui est ici plus précisément un déplacement. Les deux exemples suivants illustrent la configuration infinitifs de but (en rupture) et passif, même si celle-ci est moins établie dans le corpus (elle sera particulièrement attestée en français contemporain) :

19. Quand elle eut appris que Mr le baron n'avait été annoncé que pour faire cesser les voies de fait, elle revint me trouver d'un air content et satisfait [...]. (Fougeret de Monbron, J.-L., 1750, Margot la ravaudeuse, préface, p. 19-21)

20. [...] la mortalité entre les bestiaux est très rare, le bétail est plus vigoureux, et sa viande a une meilleure sève, parce que leur fourrage est parsemé de sel pour le purifier de la crasse nuisible qui s'était attachée. (Anonyme, 1850, Documents d'histoire contemporaine, t. 1, p. 34)

Le contrôleur, qui correspond au complément d'agent – non exprimé –, est doté du rôle sémantique d'agent. La proposition « équivalente » à l'actif est conforme à la règle de coréférence, le complément d'agent étant devenu sujet, par exemple sous la forme du pronom personnel indéfini on :

19'. on n'avait annoncé Mr le baron que pour faire cesser les voies de fait

20'. on parseme leur fourrage de sel pour le purifier de la crasse nuisible qui s'était attachée

2.2. La généralisation de la règle au XIX^e siècle

Au XIX^e siècle, le cas des constructions en rupture des formes verbales non finies suscite de nouveau l'intérêt. La règle, visant les formes en -ant ainsi que les infinitifs, apparaît dans des grammaires d'usage et des ouvrages de compilation, comme la Grammaire des grammaires de Girault-Duvivier où l'on peut lire que « Tout infinitif présent, précédé d'une préposition, doit toujours se rapporter d'une manière claire et précise, soit au sujet de la proposition, soit au régime direct ou au régime indirect [...] » (Girault-Duvivier [1811] 1840, t. II, p. 776). Le grammairien critique ainsi l'ambiguïté de l'infinitif prépositif dans « je vous ai donné ma fille pour être heureux » (ibid.). Pour ce qui est des formes en -ant, il précise que le gérondif se rapporte toujours au sujet alors que le participe présent peut se rapporter au sujet ou au régime (ibid., p. 804, 806) ; il cite ensuite Racine et les Remarques de l'abbé d'Olivet (ibid., p. 807) et fournit un tableau distinguant les cas où « le rapport se fait avec le sujet » et ceux où il se fait « contre l'analyse » (ibid.). Landais (à la suite de Lévizac : voir 1.2.4.) déclare également que « Le participe présent formant toujours une phrase incidente et subordonnée à une autre, doit nécessairement se rapporter au sujet de la phrase principale, quand il n'est pas précédé d'un autre nom. Je ne puis vous accompagner à la campagne, ayant des affaires qui demandent ici ma présence » (Landais [1835] 1856, p. 363). Cette position est celle que l'on retrouvera au XX^e siècle chez Grevisse, pour qui une construction dans laquelle le participe ou le gérondif, de même que l'infinitif « complément de verbe », ne se rapportent pas au sujet est une faute vis-à-vis de la « clarté » de la phrase (Grevisse [1933] 1988, p. 1336, 1340).

3. DE QUELQUES TENTATIVES D'EXPLICATION

3.1. À propos des formes en -ant

Les formes en -ant, réputées particulièrement fréquentes en français classique⁷, subissent au XIX^e siècle une diminution d'autant plus spectaculaire du nombre de leurs ruptures. Comme on l'a vu, ce sont précisément les formes verbales non finies de cette sorte qui font l'objet, de la part des Remarqueurs et grammairiens, des prescriptions les plus abondantes. Cette constatation peut, au premier abord, amener à conclure à une grande efficacité des injonctions normatives. Elle ignore cependant, derrière la rémanence des formes en -ant, le syncrétisme, jusqu'au début du XVIII^e siècle, entre participes et gérondifs, dans la mesure où ces derniers ne sont alors pas régulièrement marqués par en (Fournier 1998, p. 292). La délimitation entre participes et gérondifs est donc plus difficile à opérer que dans les états de langue récents, où les participes

⁷ J. Lecointe (1997, p. 14) parle d'un « style en -ant », culminant au milieu du XVI^e siècle mais dont « la décréue [...] est plus difficile à dater ».

sont des appositions et les gérondifs, des compléments circonstanciels. Or, en français moderne (et contemporain), le taux de rupture des constructions détachées à forme verbale non finie est beaucoup moins important pour les participes que pour les gérondifs (voir Rossi-Gensane 2006). Cette différence peut s'expliquer par la coïncidence et la non-coïncidence respectives entre point d'incidence et contrôleur. En effet, pour les participes détachés, qui sont des appositions, le nom ou pronom point d'incidence est également le contrôleur. En revanche, pour les gérondifs, qui sont des compléments circonstanciels, le point d'incidence, qu'il s'agisse du prédicat verbal ou de la phrase, et le contrôleur, « normalement » nom ou pronom sujet, diffèrent. Quand le contrôleur et le point d'incidence sont dissociés, la structure concernée subit plus facilement une rupture de construction, puisque la perte du contrôleur ne signifie pas du même coup son non-rattachement à (une unité de) la phrase⁸.

À cet égard, les participes des états de langue anciens « bénéficient » du syncrétisme avec les gérondifs. B. Combettes (2000, p. 103) considère, en particulier pour le moyen français et le français préclassique, que les appositions participiales sont « fort proches des faits de subordination ». Néanmoins, dans notre corpus, constitué uniquement de formes en -ant comportant ayant ou étant (voir introduction), ces dernières, dans leur immense majorité, ne sauraient être que participiales. Leur valeur statique⁹ ou bien accomplie¹⁰ les empêche alors d'être précédées de en, conformément au critère préconisé par Régnier-Desmarais (voir citation 8).

Cette constatation, en outre, ne rend pas compte de la réduction comparable des ruptures, en position frontale, pour les infinitifs prépositionnels. En effet, si les infinitifs prépositionnels de but introduits par pour ou afin de continuent

à présenter de nombreuses ruptures au XIX^e siècle, c'est avant tout dans la mesure où ces dernières, auparavant, ne dépendaient pas autant (voire quasi exclusivement) de la position frontale. On est donc amené à avancer d'autres raisons à cette évolution différenciée des formes en -ant et des infinitifs : le rétrécissement de la période et l'émergence de la phrase.

3.2. De la période

3.2.1. DU RESSERREMENT DU CADRE D'ANALYSE

Comme on l'a vu, les ruptures liées à une position initiale subissent une très forte diminution au XIX^e siècle. À cet égard, B. Combettes (2000, p. 91) souligne que « c'est la position frontale qui engendre des conflits entre les facteurs

⁸ Cette explication a été développée dans Rossi-Gensane (2006). Voir aussi Rossi-Gensane & Calas (2006), Rossi-Gensane (2008).

⁹ Voir Halmøy (2003) sur la contrainte dite de dynamicité portant sur le gérondif.

¹⁰ Voir Moortgat (1978, p. 115-128) sur le fait que en est exclu dès lors qu'il y a « décalage ».

textuels et la cohésion syntaxique ». Les anacoluthes se produisant au sein de propositions subordonnées ou coordonnées connaissent même une quasi-disparition. Or, les propositions de cette sorte, qui constituent un contexte favorisant les ruptures jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, peuvent être vues comme représentant une unité particulière, la période, définie ainsi par Buffier (1709, p. 47-48) :

21. Deux ou plusieurs phrases jointes ensemble, de manière que l'une dépende de l'autre, pour former un sens complet ; s'appellent période : Si je dis, la vertu mérite d'être estimée ; nous l'estimons jusques dans nos ennemis ; ce sont là simplement deux phrases qui ne forment point une période : mais si je dis, la vertu mérite tellement d'être estimée, que nous l'estimons jusques dans nos ennemis, c'est là une période ; parce que de ces deux phrases, l'une ici suppose l'autre & en dépend, pour former un sens complet. Quelquefois une phrase dépend de la précédente, sans que la précédente dépende de la suivante : comme si je dis, la vertu est toujours aimable, cependant elle n'est pas toujours aimée. J'ai vu disputer vivement, si c'étoit là une période. Qu'importe quel nom on lui donne pourvu qu'on le distingue bien ; Nous l'appellerons ici période imparfaite.

Ainsi, la coordination de propositions qui, de nos jours, dans une perspective strictement syntaxique, n'est pas pertinente, « dans la mesure où elle ne permet à aucun élément particulier de fonctionner » (Feuillard 1989, p. 128), apparaît l'être bien davantage dans des états de langue plus anciens, la première proposition fournissant notamment un contrôleur à la construction détachée frontale de la seconde proposition, en vertu du principe de proximité. Or, ce principe s'exerce avant tout à gauche, vers le contexte antérieur, puisque, selon Vaugelas et, également, l'Académie, « il est nécessaire que les mots se comprennent à mesure qu'on les lit dans l'ordre linéaire du texte » (Ayres-Bennett 1998, p. 180). Lesdites conjonctions (tout particulièrement *et*), abondamment traitées par Régnier-Desmarais (1706), lient étroitement les propositions (autrement dit, les membres de la période, puisque, selon Buffier (1709, p. 48), « Chacune des phrases qui servent à former une période s'appelle membre de la période ») avec celles qui précèdent, sans lesquelles elles présentent une incomplétude. Cette incomplétude peut éventuellement en partie revêtir, à ces époques, la forme précise de l'absence, ou tout au moins de l'indétermination, du contrôleur, comme le montre l'exemple suivant, si l'on en efface le premier membre (compris entre *C'est* et *Paris*) :

22. C'est, monsieur, que depuis 6 ou 7 ans, me suis mis à rechercher curieusement des antiquitez de nostre eschole de médecine de Paris, et après en estre venu à bout, un austre desir m'est venu, sçavoir, de ramasser toutes les thèses qui ont esté soustenuës dans nos dites escholes, desquelles en ay fait un nombre de plus de cinq cents, principalement de toutes celles qui depuis vingt ans en ça y ont esté disputées ; mais d'autant que je n'en trouve pas si aisément de celles de vostre temps, comme nous estant plus esloigné, je vous prie, monsieur, fort affectionnément, de me faire cette faveur, que de

m'en donner quelques unes de reste, si en avez encor, soit des vostres, soit des austres compagnons de vostre cours, soit de quelque cours au dessus ou au dessous du vostre. (Patin, G., 1649, Lettres : t. 1 : 1630-1649, p. 3-5)

Coordonnant et subordonnant, qui constituent des frontières, à l'intérieur de la période, sont donc d'une certaine manière ignorés dans ce cadre et autorisés à séparer contrôleur et construction détachée à forme verbale non finie. On a affaire dans les cas de cette sorte, plutôt qu'à un contrôle discursif, à un contrôle périodique.

Le cadre d'analyse se resserre au fil des siècles, notamment de par le rétrécissement de la période, recommandé par Vaugelas, mais qui – comme le rappelle G. Siouffi (1997, p. 237-238) – l'était déjà, depuis le milieu du XVI^e siècle, par Du Bellay. Il n'est que de contraster, du point de vue de la longueur, l'exemple 22 avec des exemples plus récents, tel 3. Participe également de ce resserrement du cadre d'analyse l'émergence du concept de phrase, proche de celui que nous connaissons, à la toute fin du XVIII^e siècle, comme le montre J.-P. Seguin (1993). S'opère ainsi, en quelque sorte, « un mouvement de grammaticalisation, dans la mesure où la structure phrastique l'emporte peu à peu sur l'organisation discursive » (Combettes 2000, p. 90).

3.2.2. LA PÉRIODE À SUJETS CORÉFÉRENTS : UNE STRUCTURE DE TRANSITION

Comme il est communément admis, le passage d'un état de langue à un autre n'est jamais soudain. Dans le mouvement où la structure phrastique prend le pas sur une organisation discursive, et parfois, plus précisément, périodique, la transition semble ménagée notamment par des périodes dont les membres contiennent des sujets coréférents. On trouve en effet particulièrement aux XVII^e et XVIII^e siècles des propositions coordonnées comportant de tels sujets. Ainsi, l'exemple suivant, où le contrôleur de la forme participiale est le pronom de première personne, ne comporte pas de rupture :

23. Du lieu où j'étois, je les aperçeus au bout de la salle ; et ayant remarqué de l'agitation sur leur visage, et quelques gestes un peu violens, je voulus sçavoir ce que c'es-toit. (Guez de Balzac, J.-L., 1652, Socrate chrestien, Discours 11, p. 271-272)

Or, cette époque, charnière, est marquée par le conflit, pour la localisation du contrôleur de la construction détachée à forme verbale non finie, entre un principe de proximité (orienté vers le contexte antérieur, comme il a déjà été précisé) et un principe de hiérarchie rattachant la construction détachée au sujet de la proposition subséquente. Cette configuration de propositions à sujets coréférents aboutit, dans l'identification du contrôleur, à une neutralisation entre une approche « textuelle », « discursive », et une approche pour ainsi dire « syntaxique ». La coréférence des sujets mène à une univocité référentielle (dans l'exemple, le contrôleur est le pronom de première personne, qu'il apparaisse, selon l'approche, dans la première ou dans la seconde propo-

sition), à l'opposé d'une ambiguïté résultant de la concurrence entre plusieurs contrôleurs possibles. Les propositions coordonnées à sujets coréférents ont donc un rôle de structure de transition, qui résout les tensions entre divers principes, diverses approches. Une configuration de cette sorte réduit les anacoluthes, même si ce que l'on veut voir, de manière actuelle, comme le respect de la règle de coréférence n'est qu'une continuité thématique sous la forme d'un pronom sujet. Cette absence de rupture est, en effet, presque accidentelle dans la mesure où, comme le signale B. Combettes (1998b, p. 140), le thème, au lieu d'un pronom sujet, aurait pu prendre la forme d'un pronom objet, d'un déterminant possessif, voire ne pas s'incarner du tout. Cette structure de transition apparaît aussi, d'une certaine façon, comme une « conciliation » entre, d'un côté, la période et, de l'autre, la phrase qui s'annonce. B. Combettes (ibid., p. 155) souligne que « La grammaticalisation, qui conduira à un rattachement quasi systématique au syntagme sujet, a sans doute été favorisée par la fréquence des tours où la continuité thématique est assurée par un clitique sujet ». La relative abondance aux XVII^e et XVIII^e siècles des propositions coordonnées à sujets coréférents semble donc également conforter l'hypothèse de G. Siouffi (1997, p. 241) selon laquelle, « si le concept de phrase en tant que concept grammatical n'apparaît qu'à la fin du XVIII^e siècle, il est néanmoins possible d'en prévoir l'apparition dans les structures imaginaires de la perception linguistique dès le milieu du XVII^e ».

CONCLUSION

À la question de l'influence du discours normatif sur l'évolution des ruptures des constructions détachées, plusieurs éléments de réponse peuvent être apportés. Tout d'abord, force est de constater que les prescriptions visant le rattachement de la forme verbale non finie au sujet de la prédication principale ne sont pas en très grand nombre ; la remarque du père Bouhours est isolée et, une fois la règle énoncée par l'Académie en 1719-1720 puis diffusée par d'Olivet, celle-ci se transmet inégalement au XVIII^e siècle : elle n'intéresse pas ou très peu les auteurs de grammaires générales ou raisonnées et elle n'est pas toujours décrite dans les traités sur l'art d'écrire. Elle se généralise néanmoins au XIX^e siècle dans les grammaires qui véhiculent la norme à l'aide de nombreux exemples littéraires (grammaires d'usage, ouvrages de compilation). Par ailleurs, il semble que les prescriptions aient surtout réussi parce qu'elles accompagnaient un mouvement de fond de la langue menant à une occupation différente de la position frontale : la prédominance progressive du cadre phrastique sur l'organisation discursive (voir par exemple Combettes 1998a ; 2000), notamment à travers la période (en particulier celle à sujets coréférents, qui joue un rôle de structure de transition). Enfin, on peut ajouter que ce mouvement de resserrement vaut avant tout pour l'écrit et que, comme le montre

H.-J. Deulofeu (2008, p. 204), le modèle de la période « pleinement en œuvre dans l'ancienne langue à l'écrit », avant que ne s'impose aux écrits élaborés, notamment littéraires, le modèle de la phrase, est « en cours pour l'oral [spon- tané] contemporain ». Cette constatation, si elle relativise la portée du phénomène, n'en ouvre pas moins des perspectives de comparaison entre langue écrite ancienne et langue orale contemporaine.

Bibliographie

Sources primaires

- Académie française, 1704, Observations de l'Académie Française sur les Remarques de M. de Vaugelas, Paris, J.-B. Coignard.
- Académie française, [1719-1720], 1997, Remarques sur le Quinte-Curce de Vaugelas, éd. critique W. Ayres-Bennett & P. Caron, Paris, Presses de l'École normale supérieure.
- Andry de Boisregard, N., 1693, Suite des réflexions critiques sur l'usage présent de la langue française, Paris, L. d'Houry.
- Arnould, A., & Lancelot, C., [1846], 1993, Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal suivie des Remarques de Duclos de l'Académie Française (1754), Genève, Slatkine reprints.
- Beauzée, N., 1757, articles « Infinitif » et « Participe » de l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers de Diderot et D'Alembert, t. VIII, p. 704-706 ; t. XII, p. 90-97.
- Bouhours, D. (père), [1674], 1972, Doutes sur la langue française proposés à Messieurs de l'Académie Française par un gentilhomme de province, Genève, Slatkine reprints.
- Buffier, C. (père), 1709, Grammaire française sur un plan nouveau, Paris, N. le Clerc.
- Chifflet, L., [1659], 1973, Essay d'une parfaite grammaire de la langue française, Anvers, J. Van Meurs, Genève, Slatkine reprints.
- Choisy, F.-T. (abbé de), [1754], 1969, Journal de l'Académie, dans Opuscules sur la langue française par divers académiciens, Genève, Slatkine reprints.
- Condillac, É. B. (abbé de), [1821-1822], 1970, Œuvres complètes, 8 vol., reprod. en fac similé de l'édition de Paris, Genève, Slatkine reprints.
- Condillac, É. B. (abbé de), [1775], 1798, Principes généraux de grammaire pour toutes les langues avec leur application particulière à la langue française, nouvelle édition, Paris, A. J. Dugour.
- Du Marsais, C. C., [1729-1756], 1987, Les Véritables Principes de la grammaire et autres textes, éd. F. Douay-Soublin, Paris, Fayard.
- Girault-Duvivier, C. P., [1811], 1840, Grammaire des grammaires ou analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française, 2 tomes, 9^e édition, Paris, A. Cotelle.
- Grevisse, M., [1933], 1988, Le Bon Usage, 12^e édition refondue par A. Goosse, Gembloux, Duculot.
- Irson, C., [1656], 1662, Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française, 2^e édition, Paris, Baudouin.
- Jaucourt, L. (chevalier de), 1757, article « Équivoque » de l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers de Diderot et D'Alembert, t. V, p. 896.

Lamy, B., [1699], 1969, *La rhétorique ou l'art de parler* (1675), 4^e édition revue et augmentée, Brighton, University of Sussex Library, Sussex reprints.

Landais, N., [1835], 1856, Grammaire générale des grammaires françaises présentant la solution analytique, raisonnée et logique de toutes les questions grammaticales anciennes et nouvelles, 7^e édition revue et corrigée, Paris, Didier.

Lévizac, J.-P.-V. Lacoutz (abbé de), [1797], 1809, L'Art de parler et d'écrire correctement la langue française, ou Grammaire philosophique et littéraire de cette langue, à l'usage des Français ou des Étrangers qui désirent en connaître à fond les principes, les beautés et le génie, Paris, Rémont.

Maupas, C., [1618], 1973, Grammaire et syntaxe française (1607), Genève, Slatkine reprints.

Olivet, P.-J. Thoulier (abbé d'), [1754], 1969, Des participes passifs, dans Opuscules sur la langue française par divers académiciens, Genève, Slatkine reprints.

Olivet, P.-J. Thoulier (abbé d'), 1793, Remarques sur la langue française, Paris, Barbou.

Oudin, A., [1640], 1972, Grammaire française rapportée au langage du temps (1632), 2^e édition, Genève, Slatkine reprints.

Régnier-Desmarais, F.-S. (abbé), 1706, Traité de la Grammaire française, Paris, J. B. Coignard.

Vaugelas, C. Favre de, [1647], 2000, Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire, éd. J. Streicher, Genève, Slatkine reprints.

Vaugelas, C. Favre de, 1690, Nouvelles remarques sur la langue française, Ouvrage posthume, avec des observations de M***, Paris, G. Desprez.

Sources secondaires

Ayres-Bennett, W., 1998, « Cela n'est pas construit : l'Académie française et Vaugelas devant les constructions participiales », in J. Baudry & P. Caron (éds), Problèmes de cohésion syntaxique de 1540 à 1720, Limoges, PULIM, p. 157-189.

Ayres-Bennett, W., & Caron, P., (éds), 1997, Remarques de l'Académie française sur le Quinte-Curce de Vaugelas (1719-1720), Paris, Presses de l'École normale supérieure.

Blanche-Benveniste, C., 1988, « Constructions verbales "en incise" et réaction faible des verbes », Recherches sur le français parlé, 9, p. 54-73.

Brunot, F., 1966, Histoire de la langue française des origines à nos jours, t. III, deuxième partie ; t. VI, deuxième partie, fascicule deuxième, Paris, A. Colin.

Combettes, B., 1995, « Textualité et règles syntaxiques : les constructions détachées dans la prose narrative au XIX^e siècle », in W. Ayres-Bennett & P. O'Donovan (éds), Syntax and the Literary System – New Approaches to the Interface between Literature and Linguistics, Cambridge, The Burlington Press, p. 93-121.

Combettes, B., 1998a, Les Constructions détachées en français, Gap-Paris, Ophrys.

Combettes, B., 1998b, « De la cohérence textuelle aux règles syntaxiques : le cas des constructions détachées », in J. Baudry & P. Caron (éds), Problèmes de cohésion syntaxique de 1540 à 1720, Limoges, PULIM, p. 139-156.

Combettes, B., 2000, « L'apposition comme unité textuelle et constituant phrastique : approche diachronique », Langue française, 125, p. 90-105.

Combettes, B., & Marchello-Nizia, C., 2008, « La périodisation en linguistique : problèmes théoriques et méthodologiques », Actes du 1^{er} Congrès Mondial de Linguistique Française, Paris, p. 355-357.

Deulofeu, H.-J., 2008, « Écritures anciennes, paroles actuelles : nouveaux regards sur le système, la norme et les usages », in O. Bertrand, S. Prévost, M. Charolles, J. François & C. Schnedecker (éds), Discours, diachronie, stylistique du français – Études en hommage à Bernard Combettes, Berne, Peter Lang, p. 193-205.

- Feuillard, C., 1989, *La syntaxe fonctionnelle dans le cadre des théories linguistiques contemporaines*, Thèse d'État, Université Paris 5.
- Fournier, N., 1998, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin.
- Halmøy, O., 2003, *Le Gérondif en français*, Gap-Paris, Ophrys.
- Lecoite, J., 1997, « Le style en -ant au XVI^e siècle en France : conscience syntaxique et options stylistiques », *L'Information grammaticale*, 75, p. 10-14.
- Moortgat, B., 1978, *Participe et gérondif – Étude de l'opposition entre la présence et l'absence de en devant la forme en -ant*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Metz.
- Rossi-Gensane, N., 2006, « À propos des constructions détachées en rupture comportant une forme verbale non finie, et plus particulièrement des participes », in O. Blanvillain & C. Guimier (éds), *Les Formes non finies du verbe*, t. 1, *Travaux Linguistiques du Cerlico*, 19, p. 131-146.
- Rossi-Gensane, N., 2008, « Constructions détachées en rupture, comportant une forme verbale non finie : éléments de comparaison entre français classique du début du XVIII^e siècle et français contemporain », *Actes du 1^{er} Congrès Mondial de Linguistique Française*, Paris, p. 341-353.
- Rossi-Gensane, N., à paraître, « Les infinitifs de but en rupture et le passif », *Actes du colloque de l'Association for French Language Studies*, Oxford, septembre 2008.
- Rossi-Gensane, N., & Calas, F., 2006, « Les participes présents détachés en rupture dans Cleveland d'Antoine Prévost d'Exiles », *L'Information grammaticale*, 111, p. 30-34.
- Seguin, J.-P., 1993, *L'Invention de la phrase au XVIII^e siècle*, Louvain-Paris, Peeters.
- Siouffi, G., 1997, « Quelques remarques sur la phrase au XVII^e siècle », in C. Rannoux & J. Dürrenmatt (éds), *La phrase – Mélanges offerts à Jean-Pierre Seguin*, La Licorne, 42, p. 233-243.

Béregère BOUARD* & Nathalie ROSSI-GENSANE**
 *Université Rennes 2 & HTL (UMR 7597),
 **Université Toulouse II & CLLE ERSS (UMR 5263)